



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
CAR/249

Le 18 septembre 2007

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 1 des radiocommunications**

**– Proposition d'approbation de 5 nouveaux projets de Recommandation**

A la réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R (Gestion du spectre) qui s'est tenue les 18 et 19 juin 2007, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption de 5 nouveaux projets de Recommandation par correspondance, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

Comme indiqué dans la Lettre circulaire 1/LCCE/80 du 6 juillet 2007, la période de consultation pour les Recommandations a pris fin le 6 septembre 2007.

Ces Recommandations ayant été adoptées par la Commission d'études 1, il reste à appliquer la procédure d'approbation de la Résolution UIT-R 1-4 § 10.4.5, conformément aux procédures intérimaires recommandées par le GCR lors de sa réunion en novembre 2004\*. On trouvera ci-après (Annexe) les titres et résumés de ces Recommandations.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.2 de la Résolution UIT-R 1-4, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 18 décembre 2007 si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces projets de Recommandation.

Tout Etat Membre qui indique que ces projets de Recommandation ne devraient pas être approuvés est prié d'en donner la raison au Secrétariat et de proposer d'éventuelles modifications afin de faciliter la suite de l'examen du projet en question par la Commission d'études au cours de la période d'études (§ 10.4.5.5 de la Résolution UIT-R 1-4).

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et des dispositions seront prises afin que ces Recommandations soient publiées conformément au § 10.4.7 de la Résolution UIT-R 1-4.

---

\* Voir la Circulaire administrative [CA/145](#).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. Le résumé des conclusions de la quatorzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (voir [CA/166](#)) fait référence à la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI, applicable aux Recommandations de l'UIT-R.

Valery Timofeev  
Directeur, Bureau des radiocommunications

**Annexe:** Titres et résumés

**Documents joints:** Documents 1/BL/19 – 1/BL/23 sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

## ANNEXE

### **Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par la Commission d'études 1 des radiocommunications**

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[IF](Doc. 1/154(Rév.1))

Doc. 1/BL/19

#### **Procédure d'essai pour mesurer les propriétés du filtre FI des récepteurs de contrôle des émissions**

Cette Recommandation appartient à un ensemble de recommandations décrivant les méthodes d'essai utilisées pour déterminer les paramètres techniques des récepteurs de contrôle des émissions qui sont importants du point de vue des utilisateurs de ces récepteurs. On pourra comparer plus facilement les différents récepteurs si les fabricants suivent les méthodes décrites.

Cette Recommandation définit un ensemble de procédures d'essai de filtre FI en vue de déterminer les propriétés du filtre FI d'un récepteur de contrôle. Tous les fabricants sont invités à suivre cette définition des procédures d'essai, l'avantage étant, pour les utilisateurs des récepteurs, de permettre une évaluation plus facile et plus objective de la qualité du produit.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[IP<sub>3</sub>](Doc. 1/155(Rév.1))

Doc. 1/BL/20

#### **Procédure d'essai pour mesurer le niveau du point d'interception de troisième ordre (IP<sub>3</sub>) des récepteurs de contrôle des émissions**

Cette Recommandation appartient à un ensemble de recommandations décrivant les méthodes d'essai utilisées pour déterminer les paramètres techniques des récepteurs de contrôle des émissions qui sont importants du point de vue des utilisateurs de ces récepteurs. On pourra comparer plus facilement les différents récepteurs si les fabricants suivent les méthodes décrites.

Cette Recommandation définit la procédure d'essai permettant de déterminer le niveau IP<sub>3</sub> d'un récepteur de contrôle. Tous les fabricants sont invités à suivre cette définition de procédure d'essai, l'avantage étant, pour les utilisateurs des récepteurs, de permettre une évaluation plus facile et plus objective de la qualité du produit.

### **Procédure d'essai pour mesurer le facteur de bruit des récepteurs de contrôle des émissions**

Cette Recommandation appartient à un ensemble de recommandations décrivant les méthodes d'essai utilisées pour déterminer les paramètres techniques des récepteurs de contrôle des émissions qui sont importants du point de vue des utilisateurs de ces récepteurs. On pourra comparer plus facilement les différents récepteurs si les fabricants suivent les méthodes décrites.

Cette Recommandation définit la procédure d'essai permettant de déterminer le facteur de bruit d'un récepteur de contrôle. Tous les fabricants sont invités à suivre cette définition de procédure d'essai, l'avantage étant, pour les utilisateurs des récepteurs, de permettre une évaluation plus facile et plus objective de la qualité du produit.

### **Procédure d'essai pour mesurer la vitesse d'exploration des récepteurs de contrôle des émissions**

Cette Recommandation appartient à un ensemble de recommandations décrivant les méthodes d'essai utilisées pour déterminer les paramètres techniques des récepteurs de contrôle des émissions qui sont importants du point de vue des utilisateurs de ces récepteurs. On pourra comparer plus facilement les différents récepteurs si les fabricants suivent les méthodes décrites.

Cette Recommandation définit la procédure de test permettant de déterminer la vitesse d'exploration d'un récepteur de contrôle. Tous les fabricants sont invités à suivre cette définition de procédure d'essai, l'avantage étant, pour les utilisateurs des récepteurs, de permettre une évaluation plus facile et plus objective de la qualité du produit.

### **Procédure d'essai pour mesurer la sensibilité de récepteurs de contrôle des émissions à l'aide de signaux analogiques modulés**

Cette Recommandation appartient à un ensemble de recommandations décrivant les méthodes d'essai utilisées pour déterminer les paramètres techniques des récepteurs de contrôle des émissions qui sont importants du point de vue des utilisateurs de ces récepteurs. Les différents récepteurs peuvent être comparés plus facilement si les fabricants suivent les méthodes décrites.

Cette Recommandation définit une procédure d'essai permettant de mesurer la sensibilité des récepteurs. Tous les fabricants sont invités à suivre cette définition de procédure d'essai, l'avantage étant, pour les utilisateurs des récepteurs, de permettre une évaluation plus facile et plus objective de la qualité du produit.